

Image not found or type unknown



Succession parentale et droits des enfants

Par **NEAJ**, le **03/08/2009** à **11:42**

Bonjour,
JE SOUHAITE SAVOIR QUELS SONT LES DROITS SUCCESSORAUUX DES ENFANTS LORSQUE UN DES DEUX PARENTS DECEDENT. QUELS SONT LES DROITS ET QUELLES ACTIONS POUVONT NOUS ENTREPRENDRENT POUR LES FAIRE VALOIR
MERCI BEAUCOUP

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **13:18**

Bonjour,
Merci de ne pas écrire en majucules, on a l'impression que vous hurlez et c'est très désagréable.
Pour les droits à héritage des enfants, ceux-ci sont protégés par la loi grâce à leur "part réservataire". Votre notaire vous expliquera ces droits de façon précise, notamment en fonction du régime matrimonial des parents et s'il y a, ou non, des biens immobiliers en jeu.